

www.iaaf.org

COMMISSIONS DE WORLD ATHLETICS

Dossier d'information
et candidature

Sommaire

1. INTRODUCTION.....	4
2. RÔLE DES COMMISSIONS.....	4
3. CHAMP DE COMPÉTENCE DES COMMISSIONS.....	4
4. MEMBRES DES COMMISSIONS.....	6
5. RÉUNIONS ET TRAVAIL ATTENDU.....	6
6. ÉTAPES EN VUE DE LA NOMINATION.....	7
7. RÉGLEMENTATION APPLICABLE.....	9
8. CALENDRIER.....	10

DOSSIER D'INFORMATION ET CANDIDATURE

1. INTRODUCTION

Le présent Dossier d'information énonce les étapes et les critères de candidature pour toute personne souhaitant présenter une candidature en vue d'une nomination en tant que membre de l'une des Commissions de World Athletics suivantes :

- Commission des compétitions
- Commission du développement
- Commission de la gouvernance

Il existe également une Commission des athlètes composée de membres élus par les athlètes et d'autres nommés par le Conseil. Ce processus étant différent, il ne fait pas partie du présent Dossier.

En plus de ces Commissions, un certain nombre de Groupes de travail seront créés par le Conseil. Ils ne sont pas inclus dans le présent Dossier. En effet, ces Groupes seront nommés lorsqu'ils seront amenés à remplir une mission ou un projet spécifique sur une courte période (pas plus de deux ans).

2. RÔLE DES COMMISSIONS

Le rôle des Commissions est de fournir une expertise au Conseil et de l'aviser. Toutefois, sur demande, les Commissions peuvent également conseiller le Président, le Bureau exécutif, le Directeur général, la haute direction, les directeurs, les autres Commissions et les Groupes de travail. Les Commissions ont un rôle consultatif et n'ont pas le pouvoir de prendre des décisions au nom du Conseil ou de World Athletics. Elles sont responsables devant le Conseil.

3. CHAMP DE COMPÉTENCE DES COMMISSIONS

COMMISSION	SCOPE
Compétitions	<p>Formuler des conseils sur le format, les qualifications, le programme et l'organisation de toutes les Compétitions internationales de World Athletics, y compris les nouvelles compétitions et les Règles techniques de l'Athlétisme. Le champ de compétence comprendra des questions telles que :</p> <ul style="list-style-type: none"> – Le programme des compétitions, le format des compétitions, le système de qualification pour les compétitions de la Série mondiale d'athlétisme, les Jeux olympiques et les Jeux olympiques de la jeunesse ; – Le Calendrier général annuel et pluriannuel des Compétitions internationales; – Le programme des Circuits de meetings d'une journée, des Courses sur route à label, des Challenges et des autres compétitions sous l'égide de World Athletics ; – Le système de Classement mondial ; – Les Règles des compétitions, y compris l'éligibilité, les représentants d'athlète, les primes, etc. ; – Les candidatures de villes hôtes et la sélection des sites pour les compétitions de la Série mondiale ; – La formation, la certification et la nomination des Officiels de World Athletics compétents (par ex. les Délégués techniques et les Officiels techniques internationaux) ; – Le Programme de certifications de World Athletics (pour les pistes, leur revêtement, le matériel utilisé en compétition) ; – Les organisations partenaires de World Athletics telles qu'Athlétisme mondial vétérans (WMA), l'Association mondiale de course en montagne (WMRA), l'Association internationale d'ultrafond (IAU), l'Association internationale des courses de trail (ITRA) et l'Association internationale des marathons et des courses de fond (AIMS) ; – Les politiques relatives aux enjeux en matière de développement durable ainsi qu'aux questions médicales, scientifiques et sanitaires touchant les athlètes et les événements/compétitions.

COMMISSION	SCOPE
Développement	<p>Formuler des conseils au sujet de la croissance et du développement de l'Athlétisme dans le monde entier de manière à renforcer les compétences et les capacités, accroître la participation depuis la base jusqu'au haut niveau, et aborder des questions sociales telles que la santé et le bien-être. Le champ de compétence comprendra des questions telles que :</p> <ul style="list-style-type: none"> – Les mesures et activités visant à accroître la participation en athlétisme dans tous les groupes d'âge (surtout les jeunes et dans les écoles) ; – La nécessité de garantir un suivi et évaluer les programmes et activités exécutés par World Athletics ou en son nom, ce qui inclut l'apprentissage en ligne, le développement et les programmes de haut niveau dans les Régions continentales ; – La politique en matière de subventions et de soutien aux Fédérations membres et aux Associations continentales pour le renforcement des capacités et le développement ; – Les Programmes d'éducation et de formation à l'intention des entraîneurs, des officiels et des administrateurs, ce qui comprend le Système de formation et de certification des entraîneurs ; – Les partenariats avec des organismes, institutions et agences gouvernementales clés ; – La promotion et la protection des valeurs de l'athlétisme dans le monde entier ; – Les politiques relatives aux enjeux de développement durable, de sauvegarde, de parité, de médecine, de santé et de sciences touchant au développement de l'athlétisme.
Gouvernance	<p>Contrôler et implanter les bonnes pratiques de gouvernance et de conformité à l'éthique au sein de World Athletics et de ses membres et maintenir les normes d'intégrité les plus élevées. Le champ de compétence comprendra des questions telles que :</p> <ul style="list-style-type: none"> – Les Statuts, toutes les Règles et tous les Règlements de World Athletics y compris ceux relatifs à la gouvernance, aux candidatures à une fonction au sein de World Athletics, à la vérification, à la conformité à l'éthique, à l'antidopage et les autres règles relatives à l'intégrité et aux questions disciplinaires ; – La structure et les pratiques de gouvernance, y compris celles du Conseil, du Bureau exécutif, des Panels de nomination, des Commissions et des autres organes de World Athletics; – Les questions de gouvernance touchant à l'Unité d'intégrité de l'athlétisme, y compris son interaction avec le Conseil, le Bureau exécutif et le siège social ; – Les programmes d'éducation et de formation en matière de gouvernance, de conformité à l'éthique et d'intégrité ; – Les structures, règles, procédures et pratiques de gouvernance et d'intégrité à l'intention des Associations continentales et des Fédérations membres ; – L'évaluation et l'audit des structures de la gouvernance et d'intégrité ; – La parité et l'inclusion dans la gouvernance et les fonctions dirigeantes.

Le champ de compétence détaillé de chaque Commission sera défini dans leur Mandat respectif. Ces derniers seront élaborés et finalisés avec les Commissions avant d'être approuvés par le Conseil.

De plus, chaque Commission aura un plan quadriennal aligné sur le Plan stratégique de World Athletics, définissant le travail à accomplir et les objectifs à remplir pendant le mandat. Ce mandat peut être ajusté chaque année pour s'aligner sur le travail entrepris par le département concerné au siège de World Athletics.

Le Président de chaque Commission est le principal responsable du travail de la Commission, ce qui comprend, sans s'y limiter, l'établissement de l'ordre du jour (avec le Directeur de World Athletics compétent), la conduite et l'avancement des travaux, la présidence des réunions, l'établissement du calendrier des réunions (le tout dans le respect du budget alloué) et la présentation de rapports au Conseil.

Selon les besoins, chaque Commission travaillera en étroite collaboration avec le Directeur de World Athletics compétent et d'autres membres du personnel qui auront pour mission d'aider ces Commissions.

4. MEMBRES DES COMMISSIONS

Chaque Commission comptera entre 8 et 12 membres, dont au moins 2 membres du Conseil. Le Président sera membre de droit de chaque Commission.

Une personne ne peut être membre de plus de deux Commissions à la fois, à moins que le Panel de nomination ne considère que des raisons exceptionnelles le justifient.

La durée du mandat est d'environ 4 ans à compter de la date de désignation (prévue pour mars 2020) jusqu'à la clôture du Congrès électoral de 2023.

Les membres seront désignés par le Conseil, sur recommandation du Panel de nomination. Les Membres du Conseil qui siègeront aux Commissions n'ont pas besoin de présenter une candidature ou d'être évalués par le Panel de nomination.

Le Panel de nomination est tenu d'annoncer les candidats briguant un poste au sein des Commissions, de les évaluer et de faire des recommandations au Conseil.

Les membres de la Commission seront désignés sur la base du mérite et seront sélectionnés principalement sur la base de leurs connaissances et expertise spécifique dans le domaine d'activité de la Commission concernée. En second lieu, les critères suivants devront être observés : la Commission doit comprendre, de préférence, au moins une personne de chacune des six Régions continentales et une répartition hommes-femmes d'au moins 30 %.

Le Panel de nomination est composé des membres suivants, qui ont été nommés par le Conseil de World Athletics en décembre 2018 :

- Gordon Orlikow (CAN) qui est le Responsable
- Vijay Makhan (MRI)
- Chantal Brunner (NZL)
- Catherine Thyra Forde (TTO)
- le Président de World Athletics, Sebastian Coe

5. RÉUNIONS ET TRAVAIL ATTENDU

Pendant la durée de son mandat, chaque Commission se réunira au moins trois fois par an.

Au moins une de ces réunions se tiendra en personne, généralement à Monaco. La première réunion des Commissions nouvellement nommées devrait se tenir en avril 2020 (date à confirmer). Une deuxième réunion en personne est également prévue en 2020.

Les autres réunions des Commissions se tiendront à distance à l'aide de la technologie (p. ex. par vidéoconférence ou audioconférence).

Entre les réunions, il est attendu des membres de la Commission qu'ils participent à tous les travaux

de la Commission par email, vidéoconférence, audioconférence ou d'autres moyens technologiques.

En plus des réunions de la Commission, les Présidents de toutes les Commissions, le Directeur général et les Directeurs concernés se réuniront une fois par an en personne pour faire le point et s'accorder sur les stratégies de travail actuelles et futures.

Les Présidents des Commissions devront également faire rapport au Conseil, au moins deux fois par an, sur l'avancement des travaux de leur Commission au regard du plan quadriennal et devront formuler des recommandations.

La fonction de Membre d'une Commission est bénévole. Toutefois, World Athletics versera aux Membres une indemnité journalière de 50 USD (environ 45 EUR) pour chaque réunion de la Commission et prendra en charge les frais de transport, d'hébergement et de repas, conformément à la politique de World Athletics.

6. RÉUNIONS ET TRAVAIL ATTENDU

La procédure de nomination d'une Commission comporte 4 étapes :

Étape 1 – Dépôt du Dossier de candidature

Étape 2 – Évaluation par le Panel de nomination

Étape 3 – Procédure de vérification des candidats présélectionnés

Étape 4 – Recommandation et décision

6.1 ÉTAPE 1 – DÉPÔT DU DOSSIER DE CANDIDATURE

Les personnes souhaitant postuler pour devenir un membre d'une Commission doivent soumettre les documents suivants au Responsable du Panel de nomination, au plus tard le **1er novembre 2019** (23 h 59 heure d'Europe centrale), par email à nominations.panel@iaaf.org :

- a. Le Formulaire de candidature dûment rempli. Il est disponible en téléchargement sur le [site Internet de World Athletics](#) et par circulaire ;
- b. Une lettre détaillant l'aptitude du candidat à l'un des postes de membre de la Commission (au regard des critères énumérés à la section 6.2 du présent Dossier), décrivant ses compétences et son expérience, ses objectifs en termes de contribution à la Commission et les raisons de sa candidature ; et,
- c. Un CV. Le Candidat doit également communiquer le nom de deux personnes de référence.

Les Candidats doivent solliciter l'appui de leur candidature par la Fédération membre de World Athletics ou l'Association continentale à laquelle ils sont affiliés ou, le cas échéant, associés. Si un expert souhaite se porter candidat à un poste au sein d'une Commission, il peut obtenir l'aval du Directeur général de World Athletics (jon.ridgeon@iaaf.org) ou présenter directement sa candidature.

Le Panel de nomination doit évaluer en priorité les candidats qui obtiennent l'appui d'une Fédération membre ou d'une Association continentale. Si le Panel estime qu'un Candidat ne possède pas les compétences, l'expertise ou l'expérience requise pour siéger à la Commission, les candidatures présentées par les experts pourront alors être examinées.

Une Fédération membre ou une Association continentale peut appuyer plus d'un Candidat.

Si une Fédération membre ou une Association continentale soutient une candidature, le conseil d'administration, le comité exécutif ou l'organe équivalent de la Fédération membre ou de l'Association continentale (conformément à ses Statuts) doit adopter une résolution approuvant elle ou les candidats à la nomination.

Si le candidat obtient l'appui escompté, le Formulaire de proposition de candidat doit être signé par le candidat et le plus haut dirigeant (p. ex. le président, le secrétaire général ou le directeur général) de la Fédération membre ou de l'Association continentale du candidat. Si le candidat s'avère être ce plus haut dirigeant, le Formulaire doit être signé par la personne se trouvant immédiatement après dans la hiérarchie de la Fédération membre ou de l'Association continentale, selon le cas.

Les candidats doivent être âgés de 18 ans ou plus. Ils ne peuvent pas être des membres du personnel de World Athletics. Ils ne peuvent pas non plus être membres (à moins d'être membres du Conseil) d'un organisme indépendant de World Athletics (par exemple, l'Unité d'intégrité de l'athlétisme, le Panel de vérification, le Panel de surveillance des élections, le Panel de nomination ou le Tribunal disciplinaire). Enfin, ils ne doivent pas être Inéligibles comme indiqué à l'article 65.4 des Statuts de World Athletics.

Les candidats doivent pouvoir parler et comprendre raisonnablement bien l'anglais.

6.2 ÉTAPE 2 – ÉVALUATION PAR LE PANEL DE NOMINATION

Le Panel de nomination examinera et procédera à l'évaluation de tous les dossiers de candidature. Il peut solliciter des entretiens et entreprendre toute enquête qu'il juge appropriés, ce qui comprend la possibilité de contacter les personnes de référence.

Afin de décider des Candidats à recommander au poste de membre d'une Commission, le Panel de nomination est tenu de :

- a. Ida. Tenir compte des connaissances et de l'expertise particulières des Candidats au regard des objectifs de la Commission ;
- b. S'assurer que chaque Commission est composée de préférence d'au moins une personne de chaque Région continentale et la répartition hommes-femmes doit être d'au moins 30%.

Le Panel de nomination dressera une liste restreinte de candidats et leur demandera de se soumettre à une procédure de vérification approfondie avant de prendre toute autre mesure.

6.3 ÉTAPE 3 – PROCÉDURE DE VÉRIFICATION DES CANDIDATS PRÉSÉLECTIONNÉS

Tous les Candidats présélectionnés seront soumis à une procédure de vérification par le Panel de vérification. Le Panel de vérification est un organe distinct et indépendant de World Athletics.

La procédure de vérification comprend deux étapes : le candidat remplit un formulaire et le Panel de vérification procède à l'examen de l'intégrité du candidat.

La Vérification de l'intégrité conduite par le Panel de vérification consiste à s'assurer que le Candidat est en mesure de satisfaire aux normes élevées de conduite et d'intégrité requises et qu'il est de bonne moralité et réputation.

Aucun candidat présélectionné ne peut être recommandé pour une nomination tant qu'il n'a pas été déclaré Éligible par le Panel de vérification.

Cela s'applique également aux personnes qui ont déjà fait l'objet d'une procédure de vérification par le Panel de vérification. Toutefois, dans ce cas, elles bénéficieront d'une procédure de vérification accélérée.

Les Candidats approuvés suite à la procédure de vérification recevront une lettre confirmant leur Éligibilité.

6.4 STEP 4 – RECOMMANDATION ET DÉCISION

À l'issue de l'examen des candidats présélectionnés, le Panel des nominations émettra au Conseil ses recommandations concernant les membres des Commissions, y compris les présidents.

Ceci devrait avoir lieu lors d'une réunion du Conseil à la mi-mars 2020.

Une fois que le Conseil aura approuvé toutes les recommandations, tous les Candidats seront informés du résultat.

Tous les membres de Commission devront signer une Lettre de nomination.

7. RÈGLES APPLICABLES

Il existe un certain nombre de règles et de règlements de World Athletics qui s'appliquent spécifiquement aux Candidats et qui s'appliqueront aux Membres des Commissions nommés. Tous les Candidats doivent les consulter avant de déposer leur candidature. Ces règles et règlements sont résumés ci-dessous avec des liens vers les documents complets.

7.1 Règles de gouvernance

Ces Règles établissent les procédures applicables aux Commissions, ainsi qu'au Conseil, au Bureau exécutif et aux autres organes de la structure de gouvernance de World Athletics. Elles définissent le rôle et la composition des Commissions, la durée du mandat de leurs membres, la procédure en vue de pourvoir les postes vacants, la procédure en cas de suspension ou de révocation d'un membre, les devoirs et pouvoirs des membres, les réunions, les autres procédures, et le rôle du Panel des nominations.

La partie 8 décrit le processus de nomination des membres de Commission, la nature et la portée des travaux des Commissions, les procédures pour l'organisation des réunions et l'autorité compétente.

[Cliquez ici](#)

7.2 Code de conduite en matière d'intégrité

Ce Code fait partie intégrante des réformes de World Athletics. Il fixe les normes en matière de comportement, attendues de tous les Officiels de World Athletics ou des personnes souhaitant devenir des Officiels de World Athletics.

[Cliquez ici](#)

7.3 Règles de vérification d'intégrité

Ces règles énoncent le rôle, la composition et les responsabilités du Panel de vérification ainsi que les critères d'éligibilité et le processus de Vérification, y compris le Contrôle de l'intégrité.

[Cliquez ici](#)

7.4 Statuts de World Athletics

Les Statuts de World Athletics constituent le document fondateur de World Athletics en vertu du droit monégasque. La partie 8 porte sur le pouvoir du Conseil d'établir des Commissions et de nommer leurs membres (article 47.2).

[Cliquez ici](#)

8. CALENDRIER

Étape	Date	Activité	Contact
	9 octobre 2019	Publication d'un appel à candidatures pour les postes de membre de Commission. Toutes les FM/AC sont informées par voie de circulaire. Dossier de candidature disponible sur le site Internet de World Athletics. Toute question concernant World Athletics peut être posée au Directeur général. Si vous avez des questions au sujet du processus de candidature, n'hésitez pas à vous adresser à Gordon Orlikow, Responsable du Panel de nomination.	World Athletics : www.iaaf.org Jon Ridgeon, Directeur général de World Athletics Jon.ridgeon@iaaf.org nominations.panel@iaaf.org
	Du mois d'octobre au 1er novembre 2019	Les candidats qui le souhaitent peuvent solliciter l'appui d'une Fédération membre ou d'une Association continentale (les experts, quant à eux, peuvent solliciter l'appui du Directeur général de World Athletics, le cas échéant). Tous les Candidats doivent préparer leur candidature. Les Fédérations membres et les Associations continentales ainsi que leurs coordonnées figurent sur le site Internet de World Athletics.	Une liste des Fédérations membres et des Associations continentales accompagnée de leurs coordonnées est disponible sur le site Internet de World Athletics : www.iaaf.org
1	Au plus tard le 1er novembre 2019	Soumission du Formulaire de proposition de candidat par les Fédérations membres ou les Associations continentales	nominations.panel@iaaf.org
2	De novembre 2019 à janvier 2020	Examen du Formulaire de proposition de candidat par le Panel de nomination	
3	Janvier 2020	Le Panel de nomination établit la liste des candidats présélectionnés et les informe.	
4	De janvier 2020 à février 2020	Les Candidats présélectionnés seront contactés par l'équipe de Conformité à l'éthique. Le panel de vérification procède à la vérification des candidats présélectionnés et envoie le résultat de la vérification aux candidats éligibles. <i>Tous les candidats présélectionnés doivent être éligibles en vertu des Règles de vérification.</i>	Compliance@iaaf.org
5	Février 2020	Le Panel de nomination recommande des membres des Commissions au Conseil. Ces membres recommandés comprennent les Présidents.	

Étape	Date	Activité	Contact
6	16/17 mars 2020	Le Conseil nomme le Président et les membres des Commissions. Tous les candidats sont informés du résultat du processus. Publication de la liste des membres des Commissions.	www.iaaf.org
7	Avril 2020	Première réunion des Commissions. Date à confirmer.	

